

IV- DETAIL PAR CATEGORIES DES REVENUS IMPOSABLES**A- REVENUS ENCAISSES EN ALGERIE**

Cadre réservé au service

1) BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUXActivité exercéeAdresse du lieu d'exercice de l'activité

Vous :

.....

Conjoint :

.....

Enfants à charge :

.....

en DA

Bénéfice imposable

Bénéfice exonéré.....

Déficit de l'exercice

	Vous (1)	Conjoint (2)	Enfants à charge (3)
Bénéfice imposable
Bénéfice exonéré.....
Déficit de l'exercice
Total des bénéfices imposables (1+2+3) (*)		
(total à reporter à la <u>partie VI, point 2.a</u>) de la récapitulation)			

(*) En cas d'imposition commune, mentionner les bénéfices perçus par le conjoint et les enfants à charge.

- Le déficit n'est pas pris en compte pour le calcul des revenus imposables.

NB : Si vous disposez de plusieurs activités, joindre un état sur papier libre, faisant ressortir distinctement les revenus réalisés au titre de chaque activité, suivant le même modèle.

2) BENEFICES DES PROFESSIONS NON COMMERCIALESProfession exercéeAdresse du lieu d'exercice de la profession

Vous :

.....

Conjoint :

.....

Enfants à charge :

.....

en DA

Bénéfice imposable

Bénéfice exonéré

Déficit de l'exercice

	Vous (1)	Conjoint (2)	Enfants à charge (3)
Bénéfice imposable
Bénéfice exonéré
Déficit de l'exercice
Total des bénéfices imposables (1+2+3) (*)		
(total à reporter à la <u>partie VI, point 2.b</u>) de la récapitulation)			

(*) En cas d'imposition commune, mentionner les revenus perçus par le conjoint et les enfants à charge.

- Le déficit n'est pas pris en compte pour le calcul des revenus imposables

NB : Si vous disposez de plusieurs professions, joindre un état sur papier libre, faisant ressortir distinctement les revenus réalisés au titre de chaque profession, suivant le même modèle.

3) REVENUS AGRICOLES

Adresse de l'exploitation :

en DA

Revenu imposable.....

Revenu exonéré

	Vous (1)	Conjoint (2)	Enfants à charge (3)
Revenu imposable.....
Revenu exonéré
Total des revenus (1+2+3)(*) (à reporter à la partie VI point 2.c) de la récapitulation)

(*) En cas d'imposition commune, mentionner les revenus perçus par le conjoint et les enfants à charge.

NB : Si vous disposez de plusieurs exploitations, joindre un état sur papier libre, faisant ressortir distinctement les revenus réalisés au titre de chaque exploitation, suivant le même modèle.

4) REVENUS FONCIERS PROVENANT DES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES LOUEES

Adresse du bien loué :

4-1. Revenus fonciers ayant donné lieu à une imposition libératoire (revenus n'intégrant pas la base imposable)

en DA

Vous (1)	Conjoint (2)	Enfants à charge (3)
.....
Total des revenus (1+2+3)(*) (à reporter à la partie VI point 1.a) de la récapitulation)	

4-2. Revenus fonciers ayant donné lieu à une imposition provisoire (Revenus intégrant la base imposable)

en DA

Vous (1)	Conjoint (2)	Enfants à charge (3)
.....
Total des revenus bruts (1+2+3)(*) (à reporter à la partie VI point 2.d) de la récapitulation)	
Abattement de 25% (pour la location à usage d'habitation)	
Revenu imposable	

(*) En cas d'imposition commune, mentionner les revenus perçus par le conjoint et les enfants à charge.

NB : - Les revenus tirés de la location d'un établissement commercial ou industriel muni du mobilier ou du matériel nécessaire à son exploitation doivent être déclarés à la catégorie des BIC.

- Si vous disposez de plusieurs biens loués, joindre un état sur papier libre, faisant ressortir distinctement les revenus réalisés au titre de chaque bien loué, suivant le même modèle.

Cadre réservé au service

5) REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS

5-1. Revenus donnant lieu à une imposition libératoire

- a) Produits des valeurs mobilières, actions, parts de fondateurs, obligations, titres rente
- b) Tantièmes et jetons de présence (sauf lorsqu'ils présentent le caractère de salaires au point de vue fiscal)
- c) Parts des sociétés à responsabilité limitée
- d) Parts d'intérêts dans les sociétés de personnes ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux
- e) Produits des titres anonymes ou au porteur
- f) Fraction des intérêts inférieure ou égale à 50 000 DA, produits par les sommes inscrites sur les livrets ou comptes d'épargne des particuliers

Montant brut en DA

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Total des revenus n'intégrant pas la base imposable
(Total Net à reporter à la partie VI, point 1.c) de la récapitulation)

.....

5-2. Revenus donnant lieu à un crédit d'impôt

- a) Revenus des créances, dépôts et cautionnement.....
- b) Fraction des intérêts supérieure à 50 000 DA, produits par les sommes inscrites sur les livrets ou comptes d'épargne des particuliers

(Art 104 du CIDTA)

TOTAL des revenus intégrant la base imposable
(Total Net à reporter à la partie VI, point 2.e) de la récapitulation)

Montant brut en DA

.....

.....

.....

NB : En cas d'imposition commune, inclure les revenus perçus par le conjoint et les enfants à charges. Un état sur papier libre, reprenant distinctement les revenus perçus par le conjoint et les enfants à charge, doit être joint à la présente déclaration, suivant le même modèle.

6) TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES VIAGERES

Professions exercées

Noms et adresses des employeurs

Vous :

.....

Conjoint :

.....

Enfants à charge :

.....

en DA

- Revenus perçus en espèces (Montant brut)

- Avantages en nature (Montant brut)

	Vous (1)	Conjoint (2)	Enfants à charge (3)
.....
.....
Total des revenus imposables (1+2+3) (*)			
(total à reporter à la <u>partie VI, point 2.f</u>) de la récapitulation)			

(*) En cas d'imposition commune, mentionner les revenus perçus par le conjoint et les enfants à charge.

Cadre réservé au service

7) PLUS-VALUES DE CESSION A TITRE ONEREUX DES IMMEUBLES BATIS OU NON BATIS ET DES DROITS REELS IMMOBILIERS, AINSI QUE CELLES RESULTANT DE LA CESSION D' ACTIONS, DE PARTS SOCIALES OU DE TITRES ASSIMILES

Cadre réservé au service

7-1. Plus-values de cession à titre onereux des immeubles bâtis ou non bâtis et des droits réels immobiliers

en DA

Montant brut des PVC
Montant net (après application de l'abattement)

7-2. Plus-values de cession d'actions, de parts sociales ou de titres assimilés

en DA

Montant net des PVC
---------------------	-------

B- REVENUS ENCAISSES HORS D'ALGERIE, directement ou indirectement

(joindre un état indiquant le montant des revenus par catégorie en suivant l'ordre des paragraphes précédents)

Designation	Montant en DA
REVENUS ENCAISSES HORS D'ALGERIE	
Total à reporter à la partie VI point 2.g) de la récapitulation

NB : En cas d'imposition commune, inclure les revenus perçus par le conjoint et les enfants à charges. Un état sur papier libre, reprenant distinctement les revenus perçus par le conjoint et les enfants à charge, doit être joint à la présente déclaration, suivant le même modèle.

V- CHARGES A DEDUIRE SUR LE REVENU GLOBAL (Art 85 du CIDTA)

1- INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES CONTRACTEES AU TITRE DE L'ACQUISITION OU DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, A LA CHARGE DU CONTRIBUABLE (*)

en DA

Organisme ou personne en bénéficiant	Date et nature des contrats	Intérêts payés à l'exclusion des annuités de remboursement
	Total des déductions (à reporter à la partie VI point 3.a) de la récapitulation)

(*) A l'exception de ceux qui ont donné lieu à déduction au niveau de l'une des catégories de revenus, prévues dans les cadres précédents.

